



Classes à Horaires Aménagés Musique

ÉLÉMENTAIRE

Inscriptions 26/27

En partenariat avec l'école élémentaire Michelet



CONSERVATOIRE
de ROUEN

ACADEMIE
DE NORMANDIE
*Liberé
Egalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

THÉÂTRE MUSIQUE DANSE

CHAM c'est quoi ?

Le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Musique permet au plus grand nombre de recevoir, dans le cadre des horaires et des programmes scolaires, un enseignement artistique de qualité.

L'emploi du temps scolaire des élèves est aménagé pour suivre sereinement l'enseignement musical. Les volumes horaires de l'enseignement général sont allégés sans qu'aucune discipline ne soit supprimée.

Scolarité et pratique de la musique sont rendues possibles grâce au partenariat et à l'engagement de deux établissements, l'école élémentaire Michelet et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen. Les deux structures d'enseignement scolaire et artistique assurent le suivi permanent des élèves afin de veiller à la pertinence, à la cohérence du dispositif CHAM tout au long de leur parcours à savoir, à partir du CE1 jusqu'au CM2. Si l'accès à la pratique musicale sur le temps scolaire est source d'enrichissement et d'épanouissement, c'est également un réel engagement de l'élève, des familles dans le sens du soutien et du suivi. Le maintien dans le dispositif est réévalué par les deux établissements tous les ans afin d'apprécier le travail fourni, l'assiduité et le comportement attendus de l'élève qui suit ce parcours.

Comment ça marche ?

L'enseignement général est dispensé à l'école élémentaire Michelet, les enseignements artistiques sont suivis au Conservatoire :

ENSEIGNEMENTS hebdomadaires	CE1 - CE2	CM1 - CM2
Instrument	2 x 20 mn Individuel ou en groupe	2 x 30 mn Individuel ou en groupe
Formation musicale		1h 30
Pratique collective vocale	1h	45 mn
Pratique collective instrumentale		45 mn à 1 h à partir de la 3 ^e année Hors temps scolaire

À partir du 1^{er} Cycle/3^e année, une pratique collective est obligatoire. Elle est prise en compte dans l'évaluation de l'élève sous forme de contrôle continu. Pendant l'année scolaire, des sessions de répétitions supplémentaires peuvent avoir lieu le week-end, en vue des concerts, des spectacles organisés par le Conservatoire.

Disciplines instrumentales proposées au Conservatoire : accordéon, alto, basson, clarinette, clavécin, contrebasse, cor, euphonium, flûte traversière, flûte à bec, guitare, harpe, hautbois, percussions, piano, saxophone, traverso, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle.

Comment faire ?

S'informer

Journées portes ouvertes du Conservatoire :

Samedi 7 février 2026 de 9h30 à 17h

Réunions d'information à l'école Michelet

Mardi 10 février 2026 à 18h et **lundi 2 mars 2026** à 18h

S'inscrire

Retrait des dossiers : du samedi 7 février au samedi 7 mars 2026

À l'école élémentaire Michelet par mail (0760216x@ac-normandie.fr) ou sur place (93 rue Eau de Robec, 76000 Rouen de 8h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis).

Retour des dossiers : jusqu'au 12 mars 2026

À la circonscription de Rouen Nord :

• Par mail: dsden76-ien-rouen-nord@ac-normandie.fr

• Par courrier: 43 rue Veysiére, 76000 Rouen

Aucun dossier remis incomplet ou hors délai ne sera traité.

Test d'entrée en CHAM

La présence des candidats est obligatoire le jour du test.

Entrée en CE1 ou CE2 débutants : samedi 28 mars 2026 (à l'école)

Pas de niveau minimum requis ni de prise en compte d'une éventuelle pratique instrumentale déjà en cours. Test par petits groupes. Inscription possible uniquement pour les enfants actuellement inscrits en classe de CP pour une entrée en CE1 et CE1 pour une entrée en CE2.

Contenu du test : > Identification des aptitudes sur le plan corporel, sensoriel, vocal et auditif (pas de préparation spécifique nécessaire). > **Une chanson au choix de l'enfant.**

Pour les élèves admis, trois matinées obligatoires de découverte des instruments: merci de veiller à réserver les 6, 13 et 20 juin 2026.

Entrée en CE2-CM1-CM2 : mercredi 1^{er} avril 2026 (au Conservatoire)

Contenu du test :

> **Test instrumental** Présentation d'une œuvre au choix correspondant aux acquis de l'élève.

NB : L'accompagnement au piano pour les instruments monodiques est obligatoire (présence d'un accompagnateur du Conservatoire durant les tests). Il est demandé aux candidats d'être en possession de la partition originale de piano.

Test formation musicale

Pour les candidats **non-inscrits** au Conservatoire de Rouen : cette épreuve évalue les niveaux oral et écrit en matière de connaissance et de compréhension de la musique ainsi que le potentiel vocal.

Pour les candidats **déjà élèves** au Conservatoire en Horaires Traditionnels (H.T.) : pas d'épreuve, l'avis du professeur de formation musicale est sollicité.

ADMISSION EN CHAM

Une Commission mixte se réunit pour statuer sur la cohérence des candidatures.
Elle est constituée de : l'Inspection académique, l'école élémentaire Michelet, le Conservatoire, les représentants des parents d'élèves.

Les critères d'admission sont :

-  le **dossier** scolaire
-  la **motivation**
-  les **aptitudes** musicales révélées lors du test d'entrée
-  la **capacité** à suivre un enseignement général et artistique
-  le degré d'**autonomie**

Sur avis de la Commission mixte, l'Inspection académique affecte les élèves en CHAM
Les parents sont prévenus dans les jours qui suivent la réunion de la Commission.

Les résultats seront transmis aux candidats par mail le 10 avril (aucun résultat donné par téléphone, à l'école ou au Conservatoire).



CONTACTS



Conservatoire de Rouen

50 avenue de la Porte des Champs - 76 000 Rouen
02 32 08 13 50
scolarite.CRR@rouen.fr
www.conservatoirederouen.fr



École Michelet

93 rue Eau-de-Robec - 76 000 Rouen
Directrice : Mme Fanny Gomez
02 35 71 68 74
0760216x@ac-normandie.fr

THÉÂTRE MUSIQUE DANSE